

Académie de la Martinique

Le Projet de développement 2010-2013

Une cible, 3 axes, 14 objectifs et 58 actions



SOMMAIRE

p. 3

Introduction du Recteur de l'Académie

p. 6

Organigramme des Axes

p. 8

AXE 1

Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun des connaissances et des compétences

p. 14

AXE 2

Assurer à tous les élèves les conditions favorables à l'obtention du diplôme le plus élevé possible

p. 20

AXE 3

Relever pour l'académie les grands défis du XXI^{ème} siècle

p. 27

Conclusion

p.28

Questions/Réponses sur le projet académique 2010-2013

p.30

Lexique des termes utilisés

Directeur de la publication : André Siganos, Recteur de l'Académie de la Martinique

Rédaction : Comité de rédaction du Projet académique, Recteur de l'Académie de la Martinique et Cellule de communication

Conception : Agence Mots d'ici

Tirage 1000 exemplaires - Janvier 2011





Introduction du Recteur de l'Académie



Un projet inscrit dans le droit fil des réformes actuelles

Ce projet détermine pour quatre ans les priorités que se donne notre académie en termes de développement et de résultats. Ces priorités intègrent évidemment les orientations ministérielles et les réformes en cours : ces dernières mettent fortement l'accent sur l'égalité des chances, l'orientation progressive, l'accompagnement personnalisé, l'inclusion du handicap, l'acquisition de connaissances mais aussi de compétences, redonnent une égale dignité aux voies générales, technologiques et professionnelles et n'hésitent pas, dans le cadre d'expérimentations bien construites, à laisser la parole aux établissements, qu'il s'agisse de rythmes scolaires, d'activités culturelles et sportives ou d'acquisition de langues vivantes, étrangères ou régionales.



Un objectif ambitieux collectivement concerté

La plupart des acteurs du monde éducatif ont été successivement consultés durant l'élaboration de ce projet, de ses premiers linéaments jusqu'à son approbation en Conseil de l'Education Nationale du 15 octobre 2010, et ce, à partir d'une question unique : comment faire en sorte que nos élèves atteignent la moyenne des performances nationales au plus tard en 2013 ?

Certes, cette cible pour ambitieuse qu'elle soit, n'est pas suffisante en elle-même dès lors que l'on se préoccupe aussi des conditions de réalisation d'une bonne insertion professionnelle ; mais si elle était atteinte, cela permettrait au moins aux jeunes de notre académie d'aborder sans handicap les étapes ultérieures de leur formation avec le maximum d'atouts pour ne pas opérer un choix par défaut.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, le dialogue avec les collectivités, notamment le Conseil Régional, doit permettre une articulation aussi efficace que possible entre l'offre de formation et les conditions locales de l'emploi.



Des freins structurels vincibles

Certes, nos freins structurels ne sont pas négligeables et nous les connaissons bien : les aléas climatiques, sismiques, comme l'état du bâti scolaire, le taux de chômage ou encore les difficultés de transports. On pense en revanche beaucoup moins à un autre frein, plus pénalisant peut-être encore pour le long terme, qui est la chute démographique : celle-ci se traduit tous les ans par la disparition de l'équivalent d'un gros lycée, soit 1200 à 1600 élèves de moins par rentrée.

Pourtant, malgré toutes ces contraintes et à l'encontre de ce que pensent certains, la Martinique est probablement l'académie des DOM la mieux armée pour réussir le défi proposé par ce nouveau projet. C'est en effet dans cette région monodépartementale que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de couches socioprofessionnelles favorisées ou très favorisées et le pourcentage le moins élevé des DOM de couches socioprofessionnelles défavorisées. Mieux encore, la Martinique est la première académie de France pour l'accès au baccalauréat ; ce qui signifie que c'est chez nous, et depuis plusieurs années, qu'un élève de 6^{ème} a le plus de chances de parvenir jusqu'au niveau du bac. Paradoxalement, ceci explique sans doute nos très médiocres résultats au baccalauréat lui-même puisque, si nous parvenons à pousser le plus grand nombre jusqu'à ce niveau (74% d'une cohorte en 2009), nous ne réussissons pas jusqu'ici à leur faire réussir l'examen terminal « à l'heure » dans des proportions satisfaisantes. En revanche, le rythme soutenu avec lequel notre académie comble son retard dans les performances aux examens permet tous les espoirs.



Une feuille de route pluriannuelle portée collectivement

Un tel projet doit constituer une feuille de route pluriannuelle dont on vérifiera la réalisation avec une grande régularité. C'est pourquoi il a été fondé sur une analyse sans complaisance de la situation, sur les conclusions opératoires qu'elle implique à partir d'une réelle capacité d'anticipation tirée de bons outils statistiques correctement interprétés. Ceci a permis de dégager une vision du futur aussi partagée que possible par l'ensemble des acteurs concernés, faisant du projet académique 2010-2013 le fruit d'une expression collective portée par toute une communauté : chefs d'établissement, enseignants, administration rectorale, corps d'inspection, syndicats, associations de parents d'élèves, collectivités.

Chaque action présentée dans ce projet est portée par un responsable dûment désigné et l'ensemble de ces actions fait l'objet d'un cahier électronique de suivi annuel qui permettra aux porteurs d'action de mettre à jour les indicateurs de performance et de résultats dont l'ensemble, actualisé, sera mis en ligne sur le site web de l'académie. Une partie de l'un des Conseils de l'Education Nationale annuels sera également consacrée à une évaluation de l'ensemble des actions entreprises.

Trois axes principaux de progrès ont ainsi été déterminés, en continuité avec le précédent projet académique 2006-2009 :

Axe I : Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun des connaissances et des compétences

Axe II : Assurer à tous les élèves les conditions favorables à l'obtention du diplôme le plus élevé possible et contribuer à leur insertion professionnelle

Axe III : Relever pour l'académie les grands défis du XXI^{ème} siècle.

André Siganos

Recteur de l'Académie de la Martinique



Organigramme des axes



Axe 2

Assurer à tous les élèves les conditions favorables à l'obtention du diplôme le plus élevé possible et contribuer à leur insertion professionnelle

Objectif 1

Améliorer l'ambition scolaire

4 actions

Objectif 2

Mettre en œuvre un plan académique d'égalité des chances, de prévention et de lutte contre l'illettrisme

6 actions

Objectif 3

Assurer la sérénité dans les établissements

7 actions

Objectif 4

Renforcer les partenariats avec les collectivités, les institutions et le monde socioprofessionnel

4 actions

Axe 3

Relever pour l'académie les grands défis du XX^{lème} siècle

Objectif 1

Moderniser l'organisation, capitaliser les procédures professionnelles

3 actions

Objectif 2

Améliorer la politique des ressources humaines

3 actions

Objectif 3

Développer l'ouverture à l'international et à la culture.

6 actions

Objectif 4

Mettre le numérique au cœur de toutes nos actions

5 actions

Objectif 5

Améliorer la performance globale de la formation continue

3 actions

Objectif 6

Se préparer à faire face à une catastrophe majeure

2 actions



Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun des connaissances et des compétences

« Le socle commun fixe, pour la première fois dans l'histoire de notre système éducatif, ce que tout élève doit savoir à la fin de la scolarité obligatoire. Constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société, il représente un véritable fil directeur pour les écoles et les collèges.

Les compétences ou «piliers» du socle commun sont au nombre de sept : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, la maîtrise des principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

Dans le premier degré, la nécessité est apparue de mieux assurer la continuité entre les cycles, notamment en renforçant le lien entre école maternelle et école élémentaire par des expériences comme le programme PARLER (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir) qui consiste à doter les enfants dès la maternelle d'un bagage lexical et syntaxique très au-dessus de la moyenne grâce à des pratiques pédagogiques appropriées qui ont donné d'excellents résultats dans l'académie de Grenoble où ce

programme est développé depuis plus de quatre ans en zone d'éducation prioritaire.

Il conviendra, par ailleurs, de renforcer la charnière école-collège afin d'assurer une meilleure continuité des apprentissages entre le premier et le second degré, conformément à la philosophie du socle dont l'une des exigences est précisément d'effacer la rupture entre l'école et le collège. Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux évaluations nationales en CM2, dont les résultats, minutieusement analysés, devront donner lieu à une exploitation pédagogique régulière par les enseignants du cycle 3 de l'école primaire et ceux du cycle d'observation du collège (6^{ème}).

Mais il est aussi nécessaire, grâce à l'accompagnement personnalisé, de lutter contre le décrochage scolaire, et donc contre la démotivation. Cela implique une formation renforcée des enseignants pour s'adapter à un public difficile. On ne mesure pas bien non plus combien le passage d'une évaluation des connaissances à une évaluation des compétences nécessite un travail de longue haleine dans le primaire comme le secondaire, ce qui rend imprescriptible une coopération renforcée entre les corps d'inspection, les chefs d'établissement et le corps professoral. »



Objectif 1

Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences fondamentales en français et mathématiques

Action 1

Assurer la maîtrise de la langue

L'accès à une bonne maîtrise de la langue et de la culture écrite est une condition essentielle à la réussite scolaire et, au-delà, à la réussite sociale. La maîtrise de la langue française constitue, pour cette raison, le pilier n° 1 du socle commun des connaissances et des compétences, qui réaffirme la nécessité de faire accéder tous les élèves à une expression langagière précise et claire, à l'oral comme à l'écrit. Chaque enseignant devra, pour cela, disposer, à la faveur d'actions de formations appropriées, d'outils didactiques et pédagogiques propres à favoriser l'atteinte de cet objectif.

Action 2

Développer les managements abstraits

La faiblesse des scores à certaines catégories d'items des évaluations nationales traduit un niveau insuffisant d'entraînement des élèves aux managements abstraits. Performants, en effet, pour la plupart, dans les situations où il leur est demandé d'identifier des éléments simples ou de restituer à l'identique des données simplement mémorisées, nombreux, en revanche, les élèves qui, notamment au cycle 3, sont en grande difficulté dans des situations impliquant l'établissement de relations pertinentes entre des éléments pour parvenir à un résultat judicieux.

Le but de l'action est de former les enseignants à la sollicitation régulière des opérations intellectuelles impliquées dans la production de réponses construites : mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris ; traduire et interpréter de l'information ; sélectionner et transférer des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème ; distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question ; concevoir, intégrer et conjuguer des idées en une proposition, un plan, un produit nouveaux ; estimer, évaluer ou critiquer en fonction de normes et de critères explicites.

Action 3

Prévenir l'échec scolaire dès la maternelle : programme PARLER (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir)

Le programme PARLER promeut une structuration forte de la conscience phonologique et l'enseignement méthodique du code alphabétique assorti de son utilisation intensive et fréquente, ceci aussi bien en lecture qu'en production d'écrits. Parallèlement, un enseignement explicite de la compréhension et du vocabulaire de l'écrit oralisé est organisé. Cet enseignement s'inscrit dans un contexte pédagogique qui valorise la lecture comme outil d'apprentissage dans tous les domaines de connaissance.



L'action consiste à créer les conditions d'une extension rapide de la mise en œuvre de ce programme dans les écoles, en commençant par celles situées en secteur d'éducation prioritaire.



Le programme PARLER

Il s'agit d'un programme d'enseignement intensif et différencié portant sur les compétences nécessaires à l'apprentissage de la lecture. La mise en œuvre de ce programme induit des comportements pédagogiques nouveaux et une remise en cause de l'organisation et du fonctionnement des classes.

L'expérimentation dans l'académie de la Martinique concerne trois écoles, soit 248 élèves. Elle a pour objectif d'adapter à notre contexte les outils et les démarches mises en œuvre dans l'académie de Grenoble de 2003 à 2005.

Cette expérimentation doit nous permettre de définir les conditions de l'élargissement de la démarche. Notre objectif : porter à 36 sur 3 ans le nombre d'écoles engagées dans une organisation d'école et des enseignements s'appuyant sur les principes du programme PARLER (soit 2 500 élèves).

La démarche engagée par l'académie nécessite la formation des équipes d'écoles et de co-enseignants ainsi que la formation de tous ceux qui prennent en charge les enfants des écoles concernées, notamment les ATSEM. Les actions de formation sont une des conditions de la réussite du programme.

Action 4

Renforcer les liaisons inter-cycles

La continuité de la construction et de l'acquisition des connaissances et compétences par l'élève est un des garants de sa réussite scolaire. L'organisation de la scolarité en cycles, à l'école primaire comme au collège, doit permettre d'assurer cette continuité dont l'intérêt est de prévenir les ruptures d'apprentissage dues au cloisonnement et à la fragmentation des parcours scolaires.

La maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, au terme de la scolarité obligatoire, implique, par ailleurs, de réduire la rupture entre primaire et collège.

L'action consiste, d'une part, à promouvoir la pratique effective d'une continuité pédagogique inter-cycles à l'école primaire comme au collège ; d'autre part, à développer la liaison entre le cycle 3 de l'école primaire et le cycle d'adaptation du collège, auquel il revient «d'affirmer les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire» (Article D 332-3 du code de l'éducation).

Objectif 2

Créer et entretenir la motivation des élèves par la réussite scolaire

Action 5

Valoriser l'orientation dans le projet d'établissement

Dans l'académie de Martinique, l'analyse des données de l'orientation montre que de nombreux élèves effectuent des choix de poursuite d'études qui participent d'un niveau d'aspiration peu élevé ou d'un choix d'orientation effectué par défaut. Pour faire évoluer cette situation, la prise en compte de la diversité des élèves accueillis dans les EPLE impose un accompagnement soutenu à tous les niveaux de formation, avec des réponses plurielles, qui prennent en compte les profils des jeunes concernés. Dans cette perspective, l'académie promeut une politique volontariste qui vise à favoriser le développement de l'éducation à l'orientation et l'aide à l'élaboration du projet personnel. C'est dans ce cadre que la mise en œuvre du Parcours de découverte des métiers et de l'Accompagnement personnalisé seront privilégiés, avec une forte implication des services d'orientation. La généralisation du Web classeur par l'ONISEP participe du même impératif. La convention nationale pour l'égalité des chances sera une composante forte des projets élaborés localement.

Action 6

Concevoir et mettre en œuvre des démarches pédagogiques innovantes

Créer une Cellule Académique à la Recherche en Innovation et Expérimentation (CARDIE) de façon à motiver et appuyer les établissements et les corps d'inspection, comme à coordonner leur action et la visibilité de celle-ci dans le cadre de cette innovation.

Action 7

Mettre l'élève au travail et prévenir le décrochage scolaire

Créer les conditions optimales pour faire travailler les élèves dans l'établissement et en dehors. C'est avant tout proposer aux élèves des démarches et des outils pour les rendre efficaces face au travail scolaire. La prévention du décrochage repose sur une connaissance précoce et anticipée des élèves présentant des fragilités multiples. Il s'agira de mettre en œuvre des stratégies et des pratiques pédagogiques et éducatives de renforcement et de consolidation de la motivation de l'élève pour construire un sens aux études.



Objectif 3

Renforcer la formation professionnelle des enseignants

Action 8

Optimiser l'expertise dans les domaines du diagnostic et de l'aide individualisée aux élèves en difficulté

Repérage des élèves en difficulté, diagnostic précis de la nature de celle-ci, conception de plans de remédiation adaptés à chaque situation.

Action 9

Mettre en place des ateliers pédagogiques, des groupes de recherche en pédagogie et en didactique, disciplinaires ou transversaux

Faire un recensement des groupes de travail disciplinaires et interdisciplinaires, les développer, en créer de nouveaux. Produire un document de suivi académique.

Action 10

Maîtriser l'évaluation par compétence

Dans le cadre de la maîtrise du socle commun et d'une évaluation des acquis des élèves au service de cette maîtrise, mise en place d'une véritable pratique de l'évaluation par compétence à l'école primaire et au collège.

Action 11

Mettre en place des formations transversales au socle

Organisation de réunions en bassins ou en Etablissement Public Local d'Enseignement permettant une meilleure compréhension et utilisation de l'enseignement et de l'évaluation par compétences dans une perspective interdisciplinaire.

Objectif 4

Développer l'enseignement de la langue vivante régionale (LVR) et de la culture régionale

Action 12

Renforcer et élargir l'enseignement de la LVR dans le premier degré

La mise en place de l'enseignement de la langue régionale créole à l'école primaire obéit à une triple finalité :



- ✓ préserver un élément essentiel de la richesse du patrimoine linguistique et culturel national ;
- ✓ renforcer, par une démarche d'enseignement contrastif, à la fois la maîtrise de la langue française et de la langue créole ;
- ✓ doter l'académie d'un atout essentiel dans sa volonté d'ouverture européenne et internationale, grâce à l'émergence d'un véritable plurilinguisme étayé par l'apprentissage précoce et méthodique du créole.

L'action vise à impulser et accompagner la mise en place du dispositif académique d'enseignement de la langue régionale créole dans le 1^{er} degré, conformément à la circulaire académique du 24 juin 2010.

Action 13

Veiller à un enseignement contrastif du créole et du français

La mise en place de l'enseignement de la langue régionale créole à l'école primaire obéit à une triple finalité :

- ✓ préserver un élément essentiel de la richesse du patrimoine linguistique et culturel national ;
- ✓ renforcer, par une démarche d'enseignement contrastif, à la fois la maîtrise de la langue française et de la langue créole ;
- ✓ doter l'académie d'un atout essentiel dans sa volonté d'ouverture européenne et internationale, grâce à l'émergence d'un véritable plurilinguisme étayé par l'apprentissage précoce et méthodique du créole.

En lien avec l'exigence d'une maîtrise optimisée de la langue française, l'action vise à promouvoir tout spécialement la finalité 2 du dispositif de mise en place de l'enseignement de la langue régionale créole à l'école primaire.



L'enseignement de la langue créole

Dans le 1^{er} degré, une circulaire pose le cadre de l'enseignement de la langue créole dans toutes les écoles qui le souhaitent. Au 2nd degré, l'enseignement du créole est proposé, pour l'année scolaire 2010-2011, dans deux nouveaux lycées professionnels (Chateauboeuf et La Jetée).

Dans les collèges, les expériences en cours dans le Nord-Atlantique et le Centre se poursuivent.

Action 14

Favoriser la continuité de l'apprentissage de la LVR du primaire au secondaire

Veiller à la mise en place progressive d'un continuum permettant une offre suivie de l'enseignement de la LVR de l'école au lycée.

Action 15

Produire des outils pédagogiques et didactiques pour l'enseignement de la langue vivante régionale

Accompagner et enrichir le travail des enseignants par la création et la publication d'outils pédagogiques à destination des enseignants et des élèves.



Assurer à tous les élèves les conditions favorables à l'obtention du diplôme le plus élevé possible

« Il s'agit là de l'un de nos défis majeurs et sans doute de l'un de nos plus gros chantiers, même si notre académie n'a surtout pas à rougir dans ce domaine comme nous l'avons signalé précédemment. Nous comptons parvenir à de très grands progrès en développant, avec le concours de la Région, une politique d'internat dans toute l'académie (plus de 1000 places), en contribuant à créer une école de la deuxième chance, en ouvrant un établissement de réinsertion scolaire par bassin, en cherchant à assurer pour chaque élève une possibilité de repréparation à l'examen auquel il a échoué, en améliorant l'ambition scolaire de nos jeunes, en amplifiant les partenariats déjà existants (notamment avec le RSMA, avec les entreprises, avec les Grandes Ecoles dans le cadre des « Cordées de la réussite »), et, bien sûr, en renforçant encore l'inclusion du handicap.

Mais l'égalité des chances, c'est aussi celle de pouvoir travailler sereinement dans un établissement paisible : tout sera mis en œuvre dans ce sens, qu'il s'agisse du déploiement permanent de l'équipe mobile de sécurité académique - laquelle enregistre déjà de très intéressants résultats - qu'il s'agisse de faire respecter la discipline par l'exercice légitime de l'autorité à laquelle doivent s'associer les parents, ou encore de renforcer le fonctionnement des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté en partenariat avec la Préfecture (politique de la ville), avec les associations et les forces de l'ordre. Tout ceci doit être complété par l'approfondissement de nos partenariats avec les collectivités locales et les autres services de l'Etat, comme avec le monde socioprofessionnel et l'Université des Antilles-Guyane avec laquelle nous devons nous rapprocher de façon ambitieuse dans le cadre des études post-bac. »

Objectif 1

Améliorer l'ambition scolaire

Action 16

Développer les dispositifs « Cordées de la réussite »

Le faible niveau d'ambition observé notamment chez bon nombre de boursiers méritants prend ancrage dans un milieu familial où l'encadrement et la stimulation, font défaut. Dans un tel contexte, il est essentiel de privilégier le levier « Cordée de la réussite » pour promouvoir auprès des lycéens de l'Académie, l'accès aux filières d'excellence. L'objectif est de faire changer leur regard et leurs représentations sur les filières concernées grâce à la mise en place d'un partenariat avec des établissements de l'enseignement supérieur. A cet effet des conventions seront développées. Leur champ d'application intègrera les collèges, les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels, l'Université des Antilles et de la Guyane, et des établissements de l'enseignement supérieur de métropole.

Action 17

Prendre en charge les élèves en situation de décrochage

La lutte contre le décrochage scolaire nécessite la mise en œuvre d'un plan d'ensemble qui vise à ne laisser aucun élève en risque de rupture sans une solution de remédiation. Elle contribue en outre à accompagner tous les élèves vers un meilleur niveau de réussite. Ce plan est global et s'appuie sur une collaboration étroite entre l'administration rectorale, les établissements, et un ensemble de partenaires. Le dispositif académique envisage dans tous les établissements un groupe de pilotage, une cellule de veille (collèges et lycées généraux et technologiques) ou un groupe d'aide à l'insertion (lycées professionnels), l'accompagnement et le suivi individualisé des élèves concernés.

Action 18

Assurer à tous les élèves une structure de « repréparation » en cas d'échec à l'examen (cellule de repérage et mutualisation des dispositifs)

Malgré une amélioration sensible de la réussite aux examens, l'académie doit gérer un nombre non négligeable de jeunes ayant échoué à l'examen et candidats à un redoublement. Or le système éducatif doit permettre à tout jeune inscrit dans un cursus scolaire, d'acquérir un diplôme de fin de cycle de formation, sans lequel les perspectives d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études risquent d'être problématiques. Pour conforter l'efficacité du dispositif actuellement mis en place et assurer une solution à tous les jeunes concernés, la mise en place d'un nouveau cadre organisationnel sera assurée. A cet effet, l'expertise des services rectoraux (DIVISCO, services d'orientation) et des établissements scolaires sera mobilisée.



Action 19

Améliorer les parcours scolaires

L'analyse des trajectoires scolaires montre qu'un certain nombre d'élèves formule des choix d'orientation significatifs d'un niveau d'aspiration peu élevé. Ce constat n'est pas sans incidence sur le décrochage scolaire, plus largement sur la qualité des choix d'orientation effectués par les élèves et leurs familles et sur la future insertion sociale et professionnelle des jeunes. Pour faire évoluer positivement cette situation, de nouvelles modalités d'accompagnement seront privilégiées au collège, au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel, avec la mobilisation des équipes éducatives, des personnels d'orientation et de différents partenaires. Par ailleurs, la formation et l'information des enseignants feront en la matière, partie des objectifs académiques.

bjectif 2

Mettre en œuvre un plan académique d'égalité des chances, de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Action 20

Revisiter et revitaliser l'offre académique d'internat pour les collèges et les lycées

Impulser avec les collectivités territoriales propriétaires la réhabilitation matérielle des internats existants ;

Favoriser un maillage régulier du territoire ;

Accompagner et mutualiser la mise en place de projets éducatifs et pédagogiques personnalisés performants attachés aux internats

Contribuer à faire évoluer positivement l'image de l'internat.

Action 21

S'associer dans chaque bassin à la création d'une école de la deuxième chance

Participation aux différents comités de pilotage des écoles de la deuxième chance.

Action 22

Créer dans chaque bassin un établissement de réinsertion scolaire

Prise en charge des élèves perturbateurs pour un an au moins, dans des structures comportant un internat et rattachées à des collèges.

Un encadrement éducatif renforcé les aide à améliorer leur comportement.

Action 23

Renforcer la préparation à l'insertion professionnelle

Renforcer le repérage des élèves en nécessité absolue d'insertion professionnelle (prévention du décrochage scolaire).

Action 24

Mettre en œuvre un plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme en concertation avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

L'action consiste à mettre en œuvre le plan académique de prévention de l'illettrisme, conçu autour de trois objectifs :

- ✓ conforter le rôle de l'école maternelle dans l'acquisition de conduites langagières fluides, riches et structurées ;
- ✓ conforter le rôle de l'école élémentaire dans l'enrichissement et l'approfondissement de la maîtrise de la langue ;
- ✓ garantir un parcours d'apprentissage personnalisé à tous les élèves.



Action 25

Améliorer l'inclusion des élèves handicapés

L'action consiste à mobiliser toutes les ressources - matérielles, administratives, associatives, partenariales - pour permettre la scolarisation des élèves handicapés dès leur plus jeune âge (3 ans), et leur assurer des conditions optimales de réussite sur l'ensemble de leur parcours scolaire (cf. loi du 11 février 2005).

Objectif 3

Faire respecter la discipline nécessaire par l'exercice légitime de l'autorité

Action 26

Renforcer la politique éducative dans le domaine de la santé et du social dans le cadre de la protection de l'enfance en danger

L'action consiste à organiser, animer des séances d'informations auprès des élèves et des personnels sur les maltraitances, les abus sexuels, la prévention du suicide, les jeux dangereux.

Action 27

Renforcer la préparation à l'insertion professionnelle

Le succès des élèves ne peut être assuré sans une réelle discipline.

Soigner l'accueil des élèves en consacrant le temps nécessaire à l'explication de la loi et de la règle, à leur explication et leur application raisonnée et raisonnable.

Appliquer le règlement intérieur en respectant les principes juridiques de base : légalité, individualisation, proportionnalité contradictoire.

Former sur site les personnels à l'analyse de situations professionnelles.

Consolider la culture juridique et la capacité de gérer avec professionnalisme les tensions et les crises.

Action 28

Former les personnels à la relation aux élèves, à la relation aux parents et à la gestion des conflits

Mise en place au niveau académique, par bassin ou en établissement d'actions de formation telles que :

- ✓ tenue de classe ;
- ✓ développement des compétences psychosociales ;
- ✓ gestion des conflits ;
- ✓ médiation par les pairs (élèves, parents d'élèves) ;
- ✓ formation à la médiation...

dans une démarche professionnelle d'ingénierie de formation.



Action 29

Renforcer la politique de santé et de citoyenneté de l'académie

Grâce au Groupe de Pilotage Académique des CESC, accompagner et outiller ces instances via 2 à 4 référents volontaires choisis par chaque chef d'établissement et formés à la démarche de projet, à la communication, à la connaissance des dispositifs de réussite éducative, à la collaboration avec les partenaires extérieurs comme à la mutualisation des bonnes pratiques afin de structurer davantage la politique éducative de chaque EPLE.

Impulser, mutualiser et médiatiser les bonnes pratiques dans le domaine éducatif.

Action 30

Renforcer la politique de sécurité et de prévention de la violence

Pour contribuer à installer un climat propice à la sérénité, cette action consiste à :

- Mettre en œuvre le projet éducatif défini par le CESC en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement
- Renforcer la sécurité par le développement d'actions partenariales avec les principaux acteurs institutionnels de la sécurité (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Collectivités) et la gestion des situations de crise.

Action 31

Faire des parents des acteurs à part entière de la communauté éducative

Il s'agit de favoriser l'implication des parents dans la vie des établissements : améliorer la communication envers les familles, renforcer la motivation à s'investir.

Action 32

En lien avec le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur, assurer le suivi des élèves exclus

Il s'agit en lien avec le proviseur à la vie scolaire de faire en sorte que les élèves signalés puissent être accompagnés dans leur évolution scolaire.

Objectif 4

Renforcer les partenariats avec les collectivités, les institutions et le monde socioprofessionnel et associatif

Action 33

Partenariats avec les collectivités

L'objectif général de ce partenariat est la recherche de la cohérence territoriale de l'offre de formation. L'Education nationale et les collectivités doivent se fixer des objectifs communs sur la base d'une analyse partagée des besoins d'éducation et d'emplois.

Action 34

Partenariats avec le monde socioprofessionnel

Rechercher dans le partenariat avec les acteurs du monde économique les collaborations utiles pour améliorer la qualité de la formation, de l'orientation, de la certification et de l'insertion professionnelle.

Action 35

Développer les partenariats avec le monde associatif

Contribuer au développement des partenariats avec le monde associatif dans le cadre des CESC :

- ✓ en participant à la formation des acteurs à la conduite de projet (EPLE et partenaires) ;
- ✓ en contribuant à l'organisation et à l'articulation des dispositifs finançant les associations (Accompagnement éducatifs, CLAS, PRE, REAAP...) avec les besoins des élèves et les actions mise en place dans les lycées et collèges ;
- ✓ en fiabilisant les partenariats grâce à leur évaluation et à une démarche d'agrément des associations.

Action 36

Partenariats avec l'Université des Antilles-Guyane

Les nouvelles modalités de recrutement des personnels enseignants et d'éducation, la mise en place de la mastérisation et l'intégration de l'IUFM à l'université créent les conditions d'un resserrement des liens entre l'Académie et l'UAG.

Ce nouveau paysage institutionnel et organisationnel offre l'opportunité d'un renforcement de nos relations partenariales et le développement d'initiatives communes.

L'action consiste à développer et structurer l'action partenariale avec l'université, principalement dans le domaine de la formation (initiale et continue).



Relever pour l'académie les grands défis du XXI^{ème} siècle

« Pour que nos jeunes soient en phase avec les rapides mutations du monde contemporain, notre académie, dans tous les domaines, doit être « à l'heure ». Ainsi, elle doit d'abord moderniser son organisation et capitaliser les procédures professionnelles : il s'agira de réunifier les services rectoraux, de restructurer ces services dans l'optique d'une administration réactive et proche de ses usagers, de mieux copiloter les performances de nos établissements, y compris en dialogue permanent avec les collectivités. Il s'agira également d'améliorer substantiellement notre politique des ressources humaines en accompagnant le changement, comme les personnels en difficulté.

Mais tout cela n'est pas suffisant dans la société « globale » qui est la nôtre. Il faut également et impérativement s'ouvrir à l'international : c'est à cela que sera consacrée, dans le cadre de l'égalité des chances, la création d'un internat d'excellence pour près de 500 élèves, de la 6^{ème} aux classes préparatoires (ouverture en 2011 pour les CPGE, 2013 pour le second cycle). Stages internationaux en entreprise, possession de deux langues étrangères parlées couramment dès la terminale

(niveau B2 du cadre européen de référence), perception des grands enjeux internationaux en partenariat avec de grandes écoles de commerce, ouverture intellectuelle et culturelle par des échanges linguistiques et culturels internationaux, développement des partenariats avec les collectivités pour l'accès à la culture seront les avancées majeures que nous promouvoir dans ce cadre pour l'ensemble de l'académie.

Il s'agira également de mettre l'académie totalement à l'heure du numérique : administration électronique, assistance numérique et formation à distance, développement du travail collaboratif, déploiement de télé-services pour la communauté des parents d'élèves : pour tout cela il est nécessaire de connecter dans les meilleurs délais les établissements comme le rectorat au réseau régional haut débit sans lequel aucun bond qualitatif et quantitatif ne sera possible. Enfin, il convient d'épanouir cette fonction essentielle qu'est la formation continue tout au long de la vie en optimisant le réseau académique et en développant une offre dans ce domaine répondant à une logique de développement territorial, en étroite concertation avec les collectivités. »

Objectif 1

Moderniser l'organisation, capitaliser les procédures professionnelles

Action 38

Restructurer et réunifier les services académiques

Le but de la restructuration immobilière du rectorat s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière que chaque service de l'Etat se doit de réaliser dans le but d'une meilleure utilisation et d'optimisation des surfaces qu'il occupe.

Cette restructuration fait partie des actions engagées dans le cadre de la modernisation académique, la question immobilière accompagnant les évolutions d'organigramme et de mode de fonctionnement de l'ensemble des services.

Action 39

Copiloter la performance des EPLE

Approfondir le dialogue de gestion entre le rectorat et les EPLE ; accompagner la mise en œuvre effective de l'autonomie des EPLE en favorisant un pilotage partagé (administration rectorale, corps d'inspection, personnel de direction).

Action 40

Moderniser l'archivage

Opérer le transfert des archives vers les archives départementales ; diminuer le nombre de mètres linéaires pour optimiser l'utilisation des surfaces.

Mettre en œuvre un plan de classement (cf. cadre réglementaire) pour la cotation de l'ensemble des documents académiques : mise en œuvre de la dématérialisation des archives (initiale et continue).



Objectif 2

Améliorer la politique des ressources humaines

Action 41

Accompagner le changement

Personnalisation du conseil à l'agent pour l'accompagner dans son évolution professionnelle.

Action 42

Accompagner les personnels en difficulté

Identification et suivi des personnels à besoins particuliers en renforçant les articulations avec le service médico-social, les corps d'inspections : mise en place d'un point d'entrée unique par une démarche systématique.

Action 43

Développer une culture de l'encadrement

Développer une culture partagée de l'encadrement pour renforcer les compétences en matière de pilotage et de management.

Objectif 3

Développer l'ouverture à l'international et à la culture

Action 44

Créer un internat d'excellence sur le thème des relations internationales

Compte tenu de la forte proportion de couches socioprofessionnelles défavorisées, comme des difficultés de transport, de la relative pauvreté de l'offre culturelle et documentaire, comme de la montée de la violence, la création d'un internat d'excellence à la Martinique au titre de l'égalité des chances peut constituer la colonne vertébrale d'une revitalisation de toute la politique d'internat de l'académie.

Action 45

Organiser des stages en entreprises en international

Les stages en entreprises à l'international sont une réelle opportunité pour les élèves et étudiants des formations techniques. Ils permettent des acquis linguistiques, professionnels et personnels importants (confiance en soi, adaptabilité), véritables atouts pour la construction de leur vie professionnelle, leur employabilité, et leur insertion dans la société.

Il s'agit de développer cette pratique en favorisant :

- ✓ d'une part la recherche de financements de ces actions,
- ✓ et par ailleurs la bonne information et l'accompagnement des établissements dans l'organisation des stages à l'étranger.

Action 46

Organiser des échanges scolaires et des partenariats éducatifs internationaux

Ces partenariats encouragent les élèves, dans le cadre de rapprochements ou d'appariements avec un ou plusieurs établissements étrangers (Europe, Caraïbes, Amérique), à travailler en collaboration sur un ou plusieurs thèmes choisis en commun, à découvrir la diversité culturelle, sociales et économiques de ces régions, à communiquer en langue étrangère et à utiliser les technologies de la communication et de l'information.



La politique académique de l'internat

Le projet de construction d'un internat d'excellence de l'Académie de la Martinique se réalisera en deux temps :

- Boulevard Condorcet à Fort-de-France : 74 places CPGE pour des élèves scolarisés dans les lycées avoisinants (LGT Schoelcher, LGT Joseph Gaillard et LGT Bellevue), ouverture prévue à la rentrée 2012 ;
- Ravine Bouillé à Fort-de-France : 408 élèves de la 6^{ème} au BTS en internat scolarisés sur place, ouverture prévue à la rentrée 2013.

Le site post bac sera alors sous la responsabilité pédagogique et administrative de l'internat d'excellence de Ravine Bouillé, EPLE de plein exercice.

Cet établissement, prévu pour filles et garçons, doit assurer la plus grande mixité des publics, même s'il s'agit d'y recevoir très majoritairement les enfants les plus méritants des couches socioprofessionnelles défavorisées : la mixité sociale et culturelle doit permettre de faire en sorte que l'établissement ne soit nullement un ghetto et que le seul fait d'y entrer soit vécu par les élèves et par leurs parents comme une promotion en soi.

Les relations internationales constitueront la thématique principale de l'internat d'excellence et les projets éducatif et pédagogique, l'organisation, la construction et l'équipement des deux sites seront conditionnés par celle-ci. Ce choix s'impose en effet, compte tenu de la position géopolitique de l'académie et de la valeur ajoutée quant à l'insertion professionnelle des élèves dans le contexte antillais et plus généralement celui de la mondialisation.

Action 47

Développer la communication en langue étrangère dans des activités non linguistiques

Au-delà des sections européennes, favoriser le recours aux langues vivantes étrangères dans les enseignements et les activités non linguistiques. Inciter, former et délivrer des habilitations aux enseignants de ces disciplines. S'ouvrir au monde extérieur désormais globalisé.

Action 48

Faciliter l'accès aux certifications en langue

Assurer un accès plus aisé aux certifications en langues par la vulgarisation des dispositifs existants et par une préparation à la méthodologie des tests de certification.

Action 49

Développer les partenariats pour l'accès à la culture

Mettre en place un pôle ressource (ou comité de pilotage) qui réunirait tous les acteurs publics et privés afin de mutualiser, orienter, mobiliser, développer et évaluer les ressources qui permettent la rencontre de tous nos élèves dès le plus jeune âge avec les lieux culturels, les artistes, les œuvres, conformément à la circulaire interministérielle n° 2008-059 du 29 avril 2008.

Objectif 4

Mettre le numérique au cœur de toutes nos actions

Action 49

Mesurer qualitativement les usages du numérique

Une réflexion pédagogique approfondie et un pilotage assuré porteront un renouvellement de la didactique et des modes de coopération entre les acteurs que ce changement par les TICE requiert :

- ✓ promouvoir un usage pertinent des TICE dans les activités et les pratiques d'enseignement.
- ✓ développer des outils de suivi individuel et d'évaluation des élèves.
- ✓ faciliter la communication et l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Action 50

Proposer de nouveaux services numériques aux usagers

Mettre en œuvre un espace numérique de travail pour accéder par un portail académique à un ensemble de services et de ressources numériques sécurisés (Pairform@nce, FOAD OVIDENTIA, SCONET, etc.).

Action 51

Connexion des EPLE et des écoles

Il s'agira de suivre la mise en œuvre des infrastructures de bases et des services. En effet, le développement du numérique sur le territoire académique doit se traduire en termes d'usages pédagogiques et pertinents.

S'il y a « USAGES », c'est qu'il existe des « SERVICES », et s'il existe des services c'est qu'ils s'appuient sur une « INFRASTRUCTURE ». Le rôle de l'assistance et l'accompagnement technique devient déterminant.

Action 52

Promouvoir et déployer les télé-services vie scolaire adossés à SCONET pour les enseignants et les parents d'élèves

SCONET (pour SCOLarité InterNET) est la nouvelle appellation des applications nationales de gestion des élèves utilisées par les lycées et collèges. Il permet d'élargir les possibilités d'accès et d'échanges des informations utiles aux établissements, de proposer des télé-services et de faciliter le déploiement des espaces numériques de travail (ENT).



Action 53

Mettre en œuvre le PIA (Portail Intranet Académique) pour l'encadrement afin de promouvoir et renforcer le travail en mode collaboratif

Le Portail Intranet Académique est un bureau virtuel en un seul environnement web homogène et accessible de l'internet avec une authentification unique et sécurisée. Il répond à de nombreux besoins en matière de communication, de gestion de l'information, de collaboration distante et d'intégration des applications métiers.

Objectif 5

Améliorer la performance globale de la formation continue

Action 54

Renforcer l'attractivité du pôle académique de formation continue

Il s'agit de s'inscrire dans les grands orientations institutionnelles : Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), développement de l'alternance, l'orientation, la sécurisation des parcours. Le but est de permettre aux stagiaires d'assurer la fluidité de leurs parcours personnel et professionnel : adaptation à l'emploi, développement personnel, insertion, employabilité.

Action 55

Optimiser l'organisation du réseau académique de la formation continue.

L'analyse des résultats des GRETA doit donner des éléments pertinents pour une restructuration du réseau et du nombre de Greta.

Action 56

Développer une offre de formation répondant à la logique de développement territorial

Il s'agit de contribuer au développement d'une offre et des modalités de formation proposées par le réseau de la formation continue contribuant au rayonnement et à la pérennisation du service public de l'Éducation nationale.



Objectif 6

Se préparer à faire face à une catastrophe majeure

Action 57

Renforcer les actions de prévention des risques majeurs dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)

Les établissements scolaires de l'académie sont confrontés à de multiples aléas naturels (séismes, cyclones, inondations). L'enjeu principal est de faire connaître et acquérir par l'entraînement les bons réflexes comportementaux mais aussi de se préparer à faire face à une situation de crise en attendant les secours.

Action 58

Former les personnels d'encadrement à la gestion de crise

Cette action vise à professionnaliser les responsables de cellules de crise. La préparation à gérer une crise après des inondations, un cyclone ou un séisme ne s'improvise pas. Les efforts de prévention, de planification et de prévisions sont efficaces s'ils s'accompagnent d'une organisation structurée qui peut être envisagée de façon simple, et qui pourra être adaptée à la nature de l'événement afin de répondre à la mission attendue des personnels de l'Académie pour garantir la protection des élèves et des personnels et assurer le service public de l'éducation.





Conclusion du Recteur

On le voit, ce projet académique s'efforce de prendre en compte de façon aussi transversale que possible le maximum d'éléments susceptibles, dans le jeu de leurs interactions, d'influer sur les performances de l'élève : une soixantaine d'actions ont été ainsi clairement déterminées, assorties d'une centaine d'indicateurs de performances et de résultats.

Il s'agit ainsi d'une grande entreprise collective qui, dans la transparence et la ténacité, et en dépit d'un environnement économique difficile, doit aboutir à des réussites significatives dont les plus lisibles et les plus visibles seront sans nul doute la création de l'internat d'excellence de Fort-de-France et la revitalisation de tous les internats de la Martinique, la mise en oeuvre d'écoles de la deuxième chance et d'établissements de réinsertion scolaire, la réunification et la restructuration de l'administration rectorale, l'ouverture internationale, le développement du créole, ou encore le programme PARLER dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Mais la lecture attentive de l'ensemble des actions proposées montre bien que, par-delà les grands chantiers à forte portée symbolique, c'est tout un ensemble d'actions en profondeur (notamment dans le domaine de la formation) qui doit être entrepris si nous voulons, sans trompe-l'oeil, atteindre nos objectifs qui passent par la réussite des importantes réformes en cours. C'est pourquoi je salue l'immense travail déjà accompli qui a permis par un dialogue soutenu d'aboutir au présent document, comme je salue la qualité du dialogue avec les collectivités locales et territoriales, avec les syndicats, avec les associations de parents d'élèves, avec l'ensemble des services de l'Etat. C'est en effet grâce à ce dialogue permanent, grâce au volontarisme des chefs d'établissements, des corps d'inspection, de l'administration rectorale, grâce à l'enthousiasme et à l'investissement personnel du corps professoral que l'académie de la Martinique peut envisager sans complexe une remarquable progression dans les années qui viennent.

André Siganos
Recteur de l'Académie de la Martinique



Questions/ Réponses sur le projet académique 2010-2013

1 ✓

A quoi sert un projet académique ?

Un projet académique permet de mobiliser clairement sur un programme d'actions pluriannuel l'ensemble d'une communauté éducative.

2 ✓

Qui rédige le projet académique et décide de son contenu ?

Cela est très variable. En Martinique, le Recteur a souhaité que cette rédaction soit très fortement collective ; c'est pourquoi il a organisé deux séminaires rassemblant l'ensemble des chefs d'établissement, des corps d'inspection et l'administration rectorale et constitué ensuite un comité de rédaction. Puis il a présenté ce projet en Comité Technique Paritaire et, enfin, a commenté le projet final en Conseil de l'Education Nationale en présence du Préfet, du Président du Conseil régional et du Conseil général, comme du Conseil économique et social, des syndicats, des associations de parents d'élèves.

3 ✓

Les membres de la communauté éducative et les élèves ont-ils la possibilité de solliciter des modifications au projet académique ?

Une fois le projet adopté, il faut le mettre en œuvre : cela a nécessité la détermination de 58 actions qui seront suivies annuellement, en fonction d'indicateurs de performance et de résultats ; aussi n'est-il plus possible de le modifier.

4 ✓

Le projet de l'académie tient-il compte des spécificités locales ?

C'est un projet qui intègre toutes les priorités nationales mais qui met surtout l'accent, justement, sur les spécificités locales : la politique de l'internat, par exemple, ou le traitement de la violence, ou encore, sur le plan pédagogique, le traitement de telle ou telle faiblesse spécifique de l'académie, ont nécessité une approche locale.

5 ✓ Le projet fait-il l'objet d'une validation officielle ?

Comme il a été dit, ce projet est validé à la fois par les autres représentants de l'Etat (le Préfet, représentant l'ensemble du gouvernement), par les élus, les syndicats et les associations, réunis en Conseil de l'Education Nationale.

6 ✓ Le projet académique est défini pour quatre années, peut-il évoluer pendant cette période ?

Si évoluer signifie que l'on va changer de cible ou d'axes prioritaires, certainement pas : l'évolution du projet académique est en réalité celle de son degré d'exécution.

7 ✓ Y a-t-il un suivi des actions réalisées ?

Ce projet académique a un seul objectif, très simple, celui d'amener tous les élèves de Martinique à réussir au moins aussi bien en moyenne que leurs camarades de l'Hexagone. Pour cela nous avons déterminés très précisément 58 actions qui ont chacune d'entre elles un responsable. Un cahier de suivi électronique a été créé, qui va permettre de suivre en direct sur le site de l'académie, action par action, années par année, leur degré de réalisation.

8 ✓ Où peut-on consulter le projet académique ?

Le projet académique a été publié à mille exemplaires. Il en existe une version intégrale sur le site de l'académie : www.ac-martinique.fr (rubrique projet académique).



Lexique des termes utilisés

PARLER

Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir

ATSEM

Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

ONISEP

Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions

CARDIE

Conseil Académique en Recherche, Développement, Innovation, Expérimentation

EPLE

Etablissement Public Local d'Enseignement

LVR

Langue Vivante Régionale

RSMA

Régiment du Service Militaire Adapté

DIVISCO

DIVision de la VLe SCOLAire

ANLCI

Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

CESC

Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

CLAS

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

PRE

Programme de Réussite Éducative

REAAP

Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

CPGE

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

LGT

Lycée Général et Technologique

LPO

Lycée Polyvalent

LP

Lycée Professionnel

TICE

Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation

FOAD

Formation à Distance

SCONET

Scolarité sur le Net

ENT

Espaces Numériques de Travail

PIA

Portail Intranet Académique

GRETA

GRoupement d'ETAblishements

FTLV

Formation Tout au Long de la Vie

PPMS

Particulier de Mise en Sûreté



Rectorat de l'Académie de la Martinique

Les Hauts de Terreville - 97 233 Schoelcher

Tél : 0596 52 25 00 - Fax : 0596 52 25 09

www.ac-martinique.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

